

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Oise en surveillance renforcée : la préfète renforce les mesures de lutte contre l'épidémie

Beauvais, le 26 février 2021

Le taux d'incidence dans l'Oise augmente fortement par rapport à la semaine précédente et atteint désormais 267 cas pour 100 000 habitants, soit une augmentation de 21 % par rapport à la semaine dernière. 11 EPCI ont même dépassé le seuil d'alerte maximal de 250 pour 100 000 habitants¹. Cette circulation active du virus est aggravée par une part très importante de variants anglais et sud-africain-brésilien, supérieure à la moitié des tests criblés dans plusieurs intercommunalités, et entraîne une tension critique de l'ensemble du système hospitalier.

La préfète de l'Oise a tenu ce jour une réunion de concertation avec les élus du département pour échanger sur les mesures complémentaires à prendre pour enrayer cette progression exponentielle du virus.

La préfète décide d'appliquer dès demain plusieurs mesures de lutte contre l'épidémie

La préfète a décidé d'appliquer dès demain les mesures suivantes **pour l'ensemble du département**:

- Extension du port obligatoire du masque dans tout l'espace public à l'ensemble des communes du département ;
- Maintien des seuls marchés alimentaires et application à ces derniers du protocole sanitaire défini par le centre interministériel de crise en mai 2020 (cf. pièce jointe).

Un arrêté est publié ce jour pour formaliser ces mesures.

La préfète rappelle qu'elle se réserve la possibilité de fermer un marché ou une grande surface si les conditions de son organisation et les contrôles mis en place ne sont pas de nature à garantir le respect des règles sanitaires.

1 ACSO, Liancourtois, Pays d'Oise et Halatte, Thelloise, Aire cantilienne, Clermontois, pays noyonnais, Plateau picard, Picardie verte, Plaine d'Estrées, Pays des Sources.

Cabinet de la préfète de l'Oise

Ces mesures sont applicables pour une durée de 15 jours renouvelables en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Elles s'appliquent à l'ensemble du département par souci de lisibilité et d'efficacité, dans la mesure où le virus circule activement dans toute l'Oise.

En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, des mesures plus radicales pourront être prises dès la semaine prochaine.

En complément de ces mesures, les campagnes de vaccination et de dépistages seront intensifiées dans les territoires les plus affectés par l'épidémie

Des opérations de **dépistage massif** accessibles gratuitement et sans rendez-vous vont se multiplier dans les communes les plus touchées. Sont d'ores et déjà programmés les opérations suivantes :

- Jeudi 4 mars à Mesnil-en-Thelle
- Vendredi 5 mars à Pont-Sainte-Maxence
- Samedi 6 mars à Creil

De même, les **tests salivaires dans les établissements scolaires du premier degré** feront l'objet d'un déploiement priorisé dans les intercommunalités les plus affectées. Pour rappel, ce test moins invasif que le traditionnel prélèvement naso-pharyngé permet de renforcer le dépistage des jeunes enfants. Un lien étroit sera assuré avec les équipes chargées du contact-tracing afin d'identifier les cas contacts.

En outre, **la vaccination va s'accélérer et s'étendre** aux territoires jusqu'à présent dépourvus de centres de vaccination avec la mise à disposition de 12 400 doses de vaccins supplémentaires spécifiquement destinés à l'Oise en mars. Ces doses seront prioritairement livrées aux territoires caractérisés par la plus forte incidence. Ces approvisionnements permettront l'ouverture dans les meilleurs délais de nouveaux centres de vaccination validés par la préfète et le directeur général de l'ARS : Chambly, Chantilly, Crèvecœur-Le-Grand, Saint-Aubin-en-Bray et Saint-Just-en-Chaussée. Pour aller vers les populations éloignées des centres de vaccination, un bus affrété par le conseil départemental sera mis en service la semaine du 8 mars avec le concours des maires acceptant de mettre à disposition des salles municipales pour vacciner leurs habitants éligibles.

Renforcement des contrôles des forces de sécurité

Dans ce contexte épidémique fragile, la préfète de l'Oise a demandé aux forces de l'ordre d'intensifier leurs contrôles dans l'ensemble du département pour s'assurer du respect du couvre-feu et de la bonne application des règles sanitaires.

Depuis l'instauration du couvre-feu le 15 décembre 2020, 47 établissements ont fait l'objet d'une fermeture administrative, dont un cette semaine à Compiègne.

Cabinet de la préfète de l'Oise

En zone gendarmerie, plus de 13 000 contrôles ont été réalisés sur les routes et dans les transports. Plus de 1 700 personnes ont été verbalisées pour non-port du masque sur la voie publique, dans les établissements recevant du public ou pour circulation non autorisée. Une cinquantaine de personnes ont été verbalisées pour rassemblement irrégulier

En zone police, plus de 1600 personnes et une quarantaine d'établissements ont été contrôlés à l'heure du couvre-feu. Plus de 750 personnes ont été verbalisées, dont 650 pour circulation sans justification pendant le couvre-feu et une centaine pour non-port du masque dans l'espace public.

Les forces de l'ordre porteront une attention particulière au respect des mesures-barrières dans les grandes et moyennes surfaces.

Dans le contexte sanitaire actuel, la préfète de l'Oise, Corinne Orzechowski appelle à la vigilance et à la responsabilité de chacun afin de respecter les gestes barrières, la distanciation physique et le port du masque pour lutter contre la propagation du virus.

Cette responsabilité partagée peut permettre d'échapper à la mise en place de mesures plus drastiques.

Cabinet de la préfète de l'Oise

03 44 06 11 46 | 06 38 12 79 09 | 06 16 33 68 18
✉ pref-communication@oise.gouv.fr | oise.gouv.fr | [f](#) [t](#) [@](#) [prefet60](#)
Bureau de la représentation de l'Etat et de la communication interministérielle

1 place de la Préfecture
60022 Beauvais
03 44 06 12 60